

UNIVERSITÉ DE NANCY

RAPPORT ANNUEL

DU

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

ET

COMPTES RENDUS

DES FACULTÉS

ANNÉE SCOLAIRE

1934-1935

UNIVERSITÉ DE NANCY

COMPTES RENDUS

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

NOVEMBRE 1935



NANCY

IMPRIMERIE J. COUBÉ & FILS, 25, RUE GUSTAVE-SIMON

—
1936

**ATTRIBUTION
DE LA CROIX
DE LA LÉGION D'HONNEUR
A L'UNIVERSITÉ DE NANCY**

*Le Président de la République Française,
Sur le rapport du Ministre de l'Éducation Nationale,
Vu le décret-loi organique de la Légion d'Honneur
du 16 Mai 1852;
Le Conseil de l'Ordre entendu,*

DÉCRÈTE :

*ARTICLE PREMIER. — La Croix de Chevalier
de la Légion d'Honneur est conférée à l'Université de
Nancy.*

*ART. 2. — Le Ministre de l'Éducation Nationale
et le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent décret.*

Fait à Paris, le 24 Octobre 1932.

Signé : A. LEBRUN.

*Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Éducation Nationale,*

A. DE MONZIE.

(Journal Officiel du 29 Octobre 1932.)

*La Croix de la Légion d'Honneur a été officielle-
ment remise à l'Université le 6 Novembre 1932, au
cours d'une séance solennelle, par M. Albert LEBRUN,
Président de la République.*

